



GUÉNIN

Janvier 2019



Meilleurs Voeux

*Le Maire, les adjoints,
les conseillers Municipaux, les Membres du CCAS
et le Conseil Municipal enfants
vous souhaitent une excellente année 2019!*

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire



■ Le mot du Maire	P.1
■ Réunions du Conseil Municipal	P.2
■ Informations communales	P.14
■ Vie des écoles	P.25
■ Vie associative	P.30
■ Informations intercommunales	P.36
■ Informations diverses	P.36
■ Informations pratiques	P.39
■ Arbre à émaux - Atelier Théâtre	
■ Calendrier 2019	



Infos Pratiques

MAIRIE de Guénin

2, rue du Manéguen
02 97 39 09 09 - Fax : 02 97 39 08 82
COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr
Site internet : www.guenin56.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MARIE

- Lundi : 13h30-17h30
- Mardi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
- Mercredi : 08h30-12h00
- Jeudi : 08h30-12h00
- Vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
- Samedi : 08h30-12h00

AGENCE POSTALE

2 rue du Manéguen
02 97 51 04 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 10h - 12h
levée du courrier : 14h45
le samedi : 9h30 - 10h45
levée du courrier : 11h

Editeur : Mairie de Guénin

Directeur de publication : Noël Le Loir

Responsable de la rédaction : Valérie Pédrone

Photos : Valérie Pédrone, Christelle Lanoë, Rachel Robic,

Imprimeur : HLB Edition (56)

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2019

Tirage : 880 exemplaires / Impression sur papier PEFC

Le mot du maire



Au moment où j'écris ces lignes, cette année 2018 se termine dans un climat de tensions et d'incertitudes et nous avons tous de bonnes raisons d'être inquiets.

Je souhaite que les meilleures réponses puissent être apportées à celles et ceux qui se sentent délaissés, oubliés... et que notre pays puisse rapidement retrouver une réelle sérénité.

Au niveau communal, nous poursuivons notre travail au quotidien pour vous apporter les meilleures conditions de vie dans un cadre le plus agréable possible.

Depuis plusieurs années, nous avons axé notre orientation sur la sécurité, où si tout n'est pas parfait, nous avançons régulièrement.

Ainsi, notre commune s'est vue décerner cette année le label « Village Prudent » par la sécurité routière lors de l'Assemblée des Maires à Paris. Quatre panneaux seront apposés aux entrées principales.

Dans le cadre des aménagements urbains, nous avons également porté une attention particulière pour que tous nos bâtiments recevant du public soient accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (normes PMR).

Récemment, en présence de Yann JONDOT, maire de Langoëlan, paraplégique, il a été attribué à la commune le niveau A, reconnaissant le travail réalisé. De plus, une rampe d'accès, disponible en mairie, sera à la disposition des particuliers ou des associations en cas de besoin.

L'urbanisme continue à se développer avec la création d'un nouveau lotissement. Les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche sont terminés et les premiers permis ont été déposés en mairie.

Les travaux programmés suivent leur cours : l'élagage a repris le 10 décembre et cette 2^{ème} tranche viendra clôturer cette opération. Le curage des fossés a également repris.

En 2019, en plus du programme habituel de travaux en campagne, des travaux de réfection des rues de Saint Guen et du Stade devraient être réalisés. De même, des travaux seront effectués sur la rue du Manoir afin de réduire la vitesse.

Après la réalisation de ces travaux en 2019 et avec toutes les infrastructures qui existent sur la commune, j'ose espérer que chacun d'entre vous pourra se satisfaire d'avoir fait le choix de GUENIN, comme commune de résidence.

Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2019

Le Maire,
Noël LE LOIR



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Absents excusés : M. SCHRAPP Fabrice.
Mme Christelle LANOË
Absent : M. Roger LUCAS

Délégations du Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire certaines délégations.

Tarifs 2018/2019 des services périscolaires

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs 2018/2019 comme suit :

Cantine	Repas à compter du 01/09	3.10 €
	Repas enfant hors commune	3.50 €
	Majoration pour présence sans inscription préalable / repas	1 €
	Repas personnel	6.50 €
Garderie	Coût horaire	1.40 €
	Coût horaire enfants hors commune	1.60 €
	Goûter	0.80 €
	Goûter hors commune	1 €



Demande de cautionnement pour l'emprunt réalisé par l'AEP

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de se porter caution à hauteur de 50% de l'emprunt contracté par l'AEP « les amis de St Guénin » pour les travaux d'extension de l'école Notre Dame de Guénin.

Signature d'une convention avec la CAF pour l'ALSH

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la CAF du Morbihan afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire.

Celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ALSH pour trois ans du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Signature d'une convention avec la ville de Baud pour contribuer aux frais de scolarité d'enfants en classes spécialisées

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la commune de Baud pour fixer la contribution de la commune pour deux élèves de Guénin scolarisées à l'école du Gourandel en classe bilingue pour l'année 2017/2018.



Motion de soutien à la trésorerie de Baud

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une motion de soutien à la trésorerie de Baud.

Conseils Municipaux

Motion de soutien à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le Maire attire l'attention des membres de l'assemblée sur les conséquences du vote de la loi de finances 2018 sur le fonctionnement de l'agence de l'eau et sur la baisse significative des recettes de celle-ci.

Cette décision impacte le montant et la nature des aides que l'agence de l'eau pourra attribuer. Le montant devrait diminuer d'environ 25% soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Le conseil municipal décide à la majorité absolue (2 votes contre ; 1 abstention et 13 votes pour) d'adopter la motion de soutien à l'agence de l'eau telle qu'elle a été adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

Absents excusés : Mme Valérie PEDRONO ; Mme Hélène LE HENANFF ; Mme Nathalie LE DOUGET ; M. Yannick LAUDRIN

Absent : M. Fabrice SCHRAPP

Accord de principe sur des cessions de terrains

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a lieu de céder deux parcelles pour l'euro symbolique à deux administrés de la commune afin de régulariser une situation.

- **Kervéguin**

M. Noël LE GUIDEC souhaiterait acquérir une bande de terre située au nord de sa propriété cadastrée à ce jour au nom de la commune de Guénin.

- **Keroperh**

M et Mme GODE souhaiteraient acquérir un bout de parcelle cadastrée au nom de la commune de Guénin afin d'aligner la limite séparative de leur propriété.

Après débat, l'assemblée donne un accord de principe sur la cession à l'euro symbolique de ces parcelles aux demandeurs, charge à eux de faire borner les terrains visés et d'assumer les frais liés à la vente et au bornage.

Projet d'installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il apparaît indispensable d'installer un dégrilleur automatique à la station d'épuration.

Ce projet vise à réduire le passage des agents à la station qui devient quasi quotidien.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 29 000 € HT.

Il convient d'autoriser M. le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires afin d'aboutir à la mise en place d'un dégrilleur automatique et à l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Tarifs plan d'eau

Après avoir délibéré le conseil municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants effectifs à compter de la saison estivale 2018.



Renouvellement contrat Segilog

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels de prestations de services de la mairie de Guénin arrive à échéance.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat et autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention et à mandater les sommes dues à la société Segilog/ Berger Levrault.

Convention avec le service départemental de l'éducation nationale pour l'encadrement des activités physiques et sportives

M. le Maire informe le conseil municipal que le Recteur d'académie a précisé qu'il convient de signer une convention avec les services départementaux de l'éducation nationale visant à encadrer la mise à disposition de professionnels réputés agréés pour l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

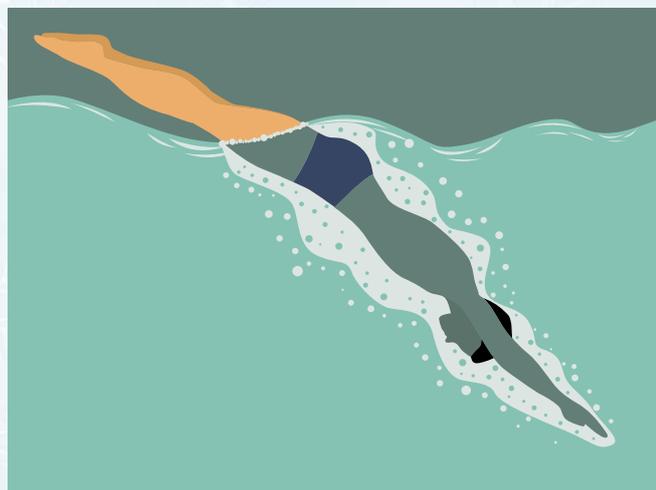
Demande de subvention M. Stellan LE RUYET

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention formulée par M Stellan LE RUYET demeurant Bellevue à Guénin.

Stellan est un sportif de haut niveau multipliant les titres départementaux, régionaux, nationaux et internationaux dans le domaine de la nage avec palme.

Il sollicite le conseil afin d'obtenir une subvention visant à participer aux frais générés par les nombreuses compétitions auxquelles il participe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 150 € à M. Stellan LE RUYET pour l'aider à financer ses déplacements lors des compétitions.



Adhésion à l'entente Morbihannaise du sport scolaire

M. le Maire expose aux membres du conseil que l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS) gère un centre de ressource de matériel d'éducation physique et sportive.

L'adhésion à cette association permet aux écoles de la commune de bénéficier des kits de matériels sportifs mis à disposition par l'association.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'EMSS et de payer la cotisation de 0.15 €/ habitant.



Admission en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2014, 2015 et 2016 pour un montant de 74 euros sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 23 juin 2018.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

- Signature d'un engagement de contribution à hauteur de 3480€ pour une extension du réseau électrique à Koh Koëd pour alimenter la propriété de M. LE GOUELLEC Fabien
- Signature d'un nouveau contrat de maintenance de l'installation des cloches et vérification de l'installation protection foudre avec la société Art Camp' pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 190 € HT.
- Lancement du marché public de travaux pour l'installation du dégrilleur automatique. La remise des offres est prévue le 5 septembre 2018 à 12h.
- Signature d'un devis avec la société SARL Trans négoce bois pour un montant de 2275 € HT soit 2730 € TTC pour le nettoyage de 3 ha de plantation au Maneguen.

Conseils Municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Absents excusés : M. LAVENANT Patrick ; Mme LE GUIDEC Soazig ; M. CORBEL Raymond

Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du comité technique en date 20 septembre 2018.

Suite au licenciement d'un adjoint d'animation, il convient de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation 27.5/35 pour créer un poste d'ATSEM 2^{ème} classe 28.89/35 à compter du 1^{er} septembre 2018.

Signature d'une convention avec le centre de gestion du Morbihan pour le calcul d'une allocation retour à l'emploi

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines et face à la complexité de certains dossiers, M. Le Maire informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec le Centre De Gestion du Morbihan (CDG 56) relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Indemnité de conseil allouées au comptable du trésor

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer au sujet de l'attribution à M. FAISNEL Christian, trésorier de Baud et receveur de la commune, des indemnités de conseils et de confection des documents budgétaires pour l'année 2018.

Questions diverses

- Le Maire informe l'assemblée que le Pays de Pontivy a validé la compatibilité du PLU de la commune avec le SCOT du Pays de Pontivy.

- Le Maire présente le bilan du plan d'eau
- M. Noël LE MOIGNO informe les membres du conseil que suite aux dégâts causés par des coulées de boues le syndicat de la vallée du Blavet a réuni tous les acteurs concernés et a engagé une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre et les responsabilités de chacun en cas de renouvellement d'incident.

L'objectif est de trouver une solution globale. La commune sera amenée à prendre une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Absents excusés : Mme Gwenaëlle CAMPART donne pouvoir à M. Noël LE LOIR, M. Patrick LAVENANT donne pouvoir à M. Roger CAUDAL Mme Véronique LE PADELLEC, Mme Soizic LE GUIDEC donne pouvoir à M. Roger LUCAS, Mme LE DOUGET Nathalie

Avenir de la cantine

M. le Maire après avoir présenté une analyse sur différentes alternatives d'organisation à la cantine municipale, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation à adopter à compter du 1^{er} janvier 2019 suite au départ en retraite d'un agent du restaurant scolaire. Quatre hypothèses ont été présentées aux membres de l'assemblée :

- Gestion en régie : Production de repas sur place avec des agents communaux
- Faire appel à un prestataire pour la livraison de repas en liaison chaude ou froide
- Faire appel à un prestataire pour faire la cuisine sur place avec des agents du prestataire.
- L'analyse du service démontre que le coût de service le moins coûteux est celui qui est actuellement en place. Ceci est le résultat d'un souci permanent des agents en place d'une bonne gestion du service.

Suite à cette présentation, le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de garder la même organisation et autorise M. le Maire à recruter une personne pour remplacer l'agent qui part à la retraite.

Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 20 septembre 2018

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Matthieu LANDREIN a réussi l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau d'avancement de grade à compter du 16/11/2018
Il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer :

- 1 adjoint territorial d'animation

Pour créer :

- 1 adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,

Budget communal : Décision modificative budgétaire N°1

Afin d'enregistrer la vente du terrain du futur lotissement à LG aménagement il convient de modifier le budget principal de l'exercice 2018 comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Chapitre 011:

Article 6188 – Autres frais divers..... – 180 000€

Chapitre 023 :

023 - virement à la section

d'investissement + 180 000€

• SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes :

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement

Article 021 + 180 000€

- Dépenses :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Article 2764 Créance sur

des collectivités - commune + 180 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

Amortissement du budget assainissement

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les durées d'amortissement du budget assainissement comme suit :

BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Etudes non suivies de réalisation	5 ans
Immobilisations incorporelles : réseaux ou station	30 ans
Subvention d'équipement mobilier, matériel	5 ans
Subvention d'équipement immobilier ou installation	30 ans

Demande de garantie d'emprunt de Bretagne Sud Habitat

M. le Maire informe le conseil municipal que L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN - BRETAGNE SUD HABITAT-(BSH) a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti par la COMMUNE DE GUENIN.

Ce réaménagement consiste à la fois en un allongement des durées d'amortissement et en une baisse du taux d'intérêt. En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la garantie d'emprunt accordée à Bretagne Sud Habitat.



Conseils Municipaux

Approbation rapport de la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie les 14 mars et 19 septembre 2018 afin d'examiner :

- les charges liées aux transports scolaires, à la gestion des milieux aquatiques, aux entrées piscine pour les scolaires, aux zones d'activités économiques, à la voirie et à la modulation liée aux services mutualisés ;
- les ressources liées au reversement des IFER, des charges transférées en matière de voirie et des charges liées au portage de repas ;
- l'attribution de compensation réelle 2017 ;
- le bilan des charges transférées pour 2018 ;
- l'incidence sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2018.

Le conseil municipal à adopter à l'unanimité le rapport des CLECT en date du 14 mars et 19 septembre 2018.

Décision prises dans le cadre des délégations du Maire

- Attribution du marché d'assistance à la passation des contrats d'assurances à l'entreprise Consultassur de Vannes pour un coût de prestation 1500€ HT.
- Lancement du marché d'assurance des risques statutaires dès novembre pour une prise d'effet en janvier 2019.
Puis par la suite révision de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune
- Attribution du marché public pour l'installation du dégrilleur à la STEP à la société Epur ouest pour un montant de 19 660 € HT soit 23 592 € TTC
- Subvention du département pour l'installation du dégrilleur de 5 800 €

Participation financière aux familles dont les enfants fréquentent L'ALSH de Baud et Pluméliau

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant de la participation financière à verser aux familles domiciliées à Guénin dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Baud ou de Pluméliau à compter du 1^{er} septembre 2018 dans la mesure où Pluméliau a adopté une nouvelle tarification :

Cette délibération remplace et annule la délibération 29/01/2018-08.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière aux familles qui fréquentent les accueils de loisirs de Baud ou Pluméliau à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Pour l'accueil de loisirs de Baud :

Il s'agit d'une participation trimestrielle versée directement aux familles au regard de la facturation établie par la commune de Baud.

Période	Mercredi		Vacances scolaires	Mini-camps
Participation communale * par enfant	5.5€/ demi-journée	5€/ jour	10€/ jour	3€/ jour

Pour l'accueil de loisirs de Pluméliau :

Le conseil municipal décide de verser aux familles la somme correspondant au supplément de 25% appliqué pour les familles extérieures.

Il s'agit d'une participation trimestrielle versée directement aux familles au regard de la facturation établie par la commune de Pluméliau.

Renouvellement contrat LDA

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat avec le Laboratoire Départemental d'Analyse pour les contrôles d'hygiène alimentaire et d'analyse d'eau pour une durée d'un an pour un montant total annuel de 598.87 € HT

Questions diverses

Obtention par la commune du label « ville prudente » niveau 1

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Absent excusé : M. Raymond CORBEL
Absente : Mme Soizic LE GUIDEC

Elections : désignation d'un membre de la commission de contrôle

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1er janvier 2019, avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019 (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018).

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus au 1er janvier 2019. Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle (art. L 19) :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui siègera à la commission de contrôle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Yannick LAUDRIN pour siéger à la commission de contrôle.

Revalorisation du loyer du logement 2, 4 rue du Manéguen

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le montant du loyer du logement 2, situé 4 rue du Manéguen à 306.04 €.

Signature d'une convention fixant les conditions de transferts des agents du SAAD suite à la restitution de la compétence aide à domicile

Le service d'aide à domicile et d'accompagnement des personnes âgées (SAAD) créé par Baud Communauté est actuellement géré par le centre intercommunal d'action sociale de Centre Morbihan Communauté depuis la fusion de Baud Communauté, de Saint-Jean Communauté et de Locminé Communauté intervenue le 1^{er} janvier 2017 ; or, par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire attaché à la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » pour ne plus avoir à gérer ledit service à compter du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, la compétence afférente au SAAD est restituée de plein droit aux communes de Baud, Guénin, Melrand, et Saint-Barthélémy ainsi qu'aux communes de Bieuzy et Pluméliau appelées à former une commune nouvelle à compter du même jour que celui de la prise d'effet de la délibération portant restitution de compétence.

Le code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) restitue une compétence aux communes membres, la répartition des fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires chargés, pour la totalité de leurs fonctions, de la mise en œuvre de la compétence restituée est décidée d'un commun accord par convention conclue entre l'établissement public et ses communes membres.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal que les fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires relevant du SAAD soient tous transférés à la commune de Baud à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est entendu que ces agents auront vocation à rejoindre le centre communal d'action sociale de Baud qui, dans le cadre de sa compétence en matière de prévention et de développement social dans la commune, gèrera ce service.

Pour pouvoir continuer à bénéficier du SAAD, les CCAS de Guénin, Melrand, Saint-Barthélémy, le CCAS de la future commune nouvelle formée par Bieuzy et Pluméliau ainsi que tout autre CCAS d'une commune membre de Centre Morbihan Communauté intéressé devront passer une convention de prestations de services avec le CCAS de Baud dont la prise d'effet pourra intervenir dès le 1^{er} janvier 2019.

Il est entendu que la restitution de compétences et le transfert de personnel qu'elle implique devra être in fine financièrement neutre pour le CCAS de Baud.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Conseils Municipaux

Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Chamallerie et Cie

M. le Maire expose que l'association Chamallerie et Cie souhaite acquérir une surjeteuse (complément indispensable à la machine à coudre). Celle-ci permettrait de faire progresser les adhérents. Malgré l'augmentation de la cotisation annuelle des adhérents, l'association n'a pas suffisamment de trésorerie. Elle sollicite donc la municipalité pour une aide exceptionnelle. Le montant de cet achat s'élève à 590 €.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Chamallerie et Cie pour l'acquisition d'une surjeteuse.

Curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulée de boues

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé de Monsieur le Maire

valide le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

Signature d'une convention de transfert des ouvrages communs du lotissement « les jardins de Pontual »

Dans le cadre de la création du lotissement « les jardins de Pontual », la société LG aménagement est amenée à réaliser des ouvrages d'intérêt public. Il convient de conclure une convention avec la cette société pour organiser le transfert gratuit, à la commune, de la voirie et des espaces communs dès la réception des travaux.

Dès réception des travaux, la commune supportera seule tous les frais d'entretien de voirie, des espaces verts, des réseaux et autres équipements réalisés.

La régularisation du transfert donnera lieu à un acte notarié.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Le Maire à signer cette convention ainsi que l'acte notarié et à faire toutes les démarches nécessaires pour faire exécuter cette convention.

Signature de l'avenant n°2 au contrat conclu avec le SATESE

L'assemblée valide la signature de l'avenant n°2 qui entérine l'appui technique du SATESE jusqu'au 31 décembre 2019 dans les mêmes conditions contractuelles.

Décision modificative budgétaire N°2

Il convient de modifier le budget principal de l'exercice 2018 comme suit :

● SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Article 2111 Terrains nus : -20 000 €

- Dépenses :

Chapitre 23 Immobilisations en cours :

Article 2315 Installation, matériel

et outillage technique + 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Approbation du procès- verbal de la dernière séance

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/11/2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Tarifs communaux 2019

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux tels que présentés ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE

SALLE POLYVALENTE		ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU PARTICULIERS		NETTOYAGE
ASSEMBLEES GENERALES OU REUNIONS (GRATUIT SI ORGANISEES PAR DES ORGANISMES PUBLICS OU SEMI-PUBLICS)					
Assemblée générale ou réunion	Matinée ou soirée	Gratuit	80 €		42 €
	Journée	Gratuit	130 €		42 €
AG ou réunion avec vin d'honneur	Matinée ou soirée	Gratuit	80 €		64 €
	Journée	Gratuit	130 €		64 €
AG ou réunion avec buffet campagnard ou goûter	Matinée ou soirée	Gratuit	120 €		82 €
	Journée	Gratuit	180€		82 €
REPAS			RESTAURATEUR DE GUENIN	AUTRE	
1 repas	jusqu'à 50 personnes	65 €	135 €	180 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	85 €	160 €	215€	89 €
	plus de 100 personnes	110 €	180 €	250 €	89 €
1 repas + 1 soirée	jusqu'à 50 personnes	75 €	160 €	215 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	110 €	190 €	270 €	89 €
	plus de 100 personnes	135€	225 €	320 €	89 €
2 repas + soirée	jusqu'à 50 personnes	85 €	180 €	250 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	125 €	225 €	320 €	89 €
	plus de 100 personnes	165 €	270 €	390 €	89 €
BALS OU FEST-NOZ OU CONCOURS DIVERS		Gratuit	127 €		89 €
ACTIVITES REGULIERES (ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES)		Gratuit			A la charge de l'association

Conseils Municipaux

- Le nettoyage est fixé à 65 € pour les associations locales (buffet et repas).
- Repas associations locales : location gratuite si but non lucratif.
- Fermeture de la salle pour les associations extérieures ou les particuliers à 2 h du matin.
- Location au-delà de 2 h lorsqu'il n'y a pas consommation (mais fermeture des portes à 2 h) : location supplémentaire de 30 €/h à partir de 2 h.
- Location gratuite pour le repas des classes (y compris nettoyage).
- Location de la moitié ou de la totalité de la salle lors d'un pot ou d'une collation à l'issue d'obsèques : 71 € (hors période scolaire).
- 3 h au tarif du SMIC seront facturées pour la friteuse non nettoyée.
- Il sera demandé lors de la réservation de la salle, aux associations extérieures et particuliers, un acompte de 50 € pour un vin d'honneur et un buffet et de 100 € pour un repas, un bal, un fest noz, un jeu ou concours divers, acompte qui sera conservé en cas de désistement dans un délai inférieur à un an par rapport à la date retenue pour la location.
- La mobilisation de la salle la veille au soir d'une manifestation est fixée à 90 €.
- La mobilisation de la salle le matin pour une utilisation le soir est fixée à 40 €.

SALLE MULTIFONCTIONS

SALLE MULTIFONCTIONS		Associations locales	Associations * extérieures ou particuliers
Réunion avec ou sans vin d'honneur		130€	162€
Vin d'honneur (sans vaisselle)		103€	103€
Matinée jusque 20h ou soirée à partir de 19h avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	162 €	243€
	Autre	323€	405€
Soirée avec recettes + blocage à compter de 16h	Dimension sportive ou culturelle	211€	291€
	Autre	373€	453€
Matinée avec recettes + blocage à compter de 16h	Dimension sportive ou culturelle	243€	323€
	Autre	405€	485€
Matinée + soirée avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	275€	356€
	Autre	437€	518€
Matin+ matinée + soirée avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	323€	405€
	Autre	485€	567€

*Il sera demandé un acompte de 79€ pour toute réservation pour les associations extérieures et les particuliers (conservé en cas de désistement)

AUTRES SALLES

Foyer communal	La demi-journée	25.50€
Salle Ty Kreiz	La demi-journée	25.50€

Conseils Municipaux

LOCATION DIVERSES

	Barrière de circulation	2€/barrière
Tables et bancs*	Table seule	2€
	Table avec 2 bancs	4€

*Location gratuite pour les administrés de Guénin

ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

Forfait familial	11.20€
Adulte	8.20€
Forfait familial hors commune	15.30€
Adulte seul hors commune	12.20€
Abonnement internet par personne et par an	5.10€
Atelier créatif	5€/par séance
Cours de soutien informatique	15€/ par an

PONT BASCULE

Sans abonnement	De 0 à 5 t.	2.00€
	De 5 à 10 t.	3.00€
	De 10 à 20 t.	4.00€
	De 20 à 30 t.	5.50€
	De 30 à 50 t.	7.00€
Avec abonnement	Coût abonnement annuel	31.00€
	Coût abonnement annuel hors commune	40.00€
	Par pesée	3.00€
	Carte	5.00€

CIMETIÈRE

Concession ancien cimetière	50 ans	71.50€/m2
	30 ans	60.00€/m2
	20 ans	50.00€/m2
Concession nouveau cimetière	50 ans	107€/m2
	30 ans	95.00€/m2
	20 ans	80.00€/m2
Vente de caveaux	2 places	990.00€
	3 places	1210.00€
	4 places	1320.00€
Columbarium	Case de 4 urnes pour 20 ans	600.00€
	Case de 4 urnes pour 30 ans	800.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 20 ans	300.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 30 ans	400.00€
Prestations	Nettoyage des tombes, sans gravillon	15.00€
	Gravillons	3.60€

Conseils Municipaux

MAIRIE
TI-KÈR

ALSH vacances de Noël 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs exposés.

Participation de la commune aux enfants de Guénin scolarisés à l'extérieur

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de contribution formulée par l'école Saint Joseph Le Château de Pontivy pour un élève de Guénin qui est scolarisé en classe bilingue pour l'année 2018/2019.

M. le Maire propose d'allouer la somme de 320 € équivalente à la somme versée par élève primaire à l'école privée de Guénin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une contribution financière de 320 € pour l'élève de Guénin scolarisé en classe bilingue à l'école Saint Joseph Le Château de Pontivy pour l'année 2018/2019.

Cession parcelle cadastrée ZE 128

Le Maire rappelle que le conseil municipal a donné un accord de principe sur la cession d'un bout de terrain au lieudit Kerveguin par délibération du 30/07/2018 -03.

Il convient de céder pour un euro à M. LE ROY Julien né le 10 novembre 1986 à Hennebont, acquéreur de la propriété de M. Noël LE GUIDEC, la parcelle cadastrée ZE 128 d'une superficie de 273m². Charge à l'acquéreur de payer les frais notariés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée ZE 128 selon les conditions fixées ci-dessus et à procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de faire exécuter cette délibération.

Transfert compétence eau-assainissement à Centre Morbihan Communauté

Entendu le rapport de M. le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le III de l'article L 2224-8,
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Vu l'arrêté portant création, fusion de la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté en date du 3 avril 2018,

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026,

Considérant que cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif,

Considérant que la commune de ... est membre de Centre Morbihan Communauté,

Considérant que la communauté de communes exerce les missions relatives à l'assainissement non collectif au titre des compétences facultatives,

Considérant qu'Eau du Morbihan a lancé une réflexion sur la prise de compétence de l'eau potable,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- S'OPPOSE au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté ;
- DEMANDE le report du transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 ;
- DEMANDE le report de la décision concernant le transfert de la compétence eau potable ;
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté de Centre Morbihan Communauté.

Questions diverses

Plan habitat volontaire : M. le Maire invite les conseillers municipaux à participer aux débats, organisés par Centre Morbihan Communauté, le 16 janvier prochain en vue de l'écriture de la feuille de route habitat du territoire.



Informations communales

TRAVAUX

Aménagement du bourg

Le dernier aménagement des rues du centre bourg a eu lieu en 1989, soit près de 3 décennies. Le programme de campagne du mandat précédent l'actuel, promettait une mise en réseau séparatif des eaux usées (séparation des eaux usées et eaux pluviales).

Lors de ces travaux, un état des lieux est réalisé sur les autres réseaux (EDF, PTT, éclairage public, eau potable, eaux pluviales) et les réparations sont faites si nécessaires afin d'éviter de ré-intervenir ultérieurement.

Après les travaux de canalisations, un compactage naturel a été souhaité (c'est le meilleur), 1 à 2 ans. Puis la chaussée, les trottoirs et divers aménagements sont réalisés.

L'ampleur des travaux nous a obligés à faire une programmation dans le temps.

L'ordre a été le suivant :

- Rue du Menhir,
- Abords mairie jusque la rue des Pêcheurs,
- Rue Saint Ivy,
- Rue des Pêcheurs,
- Malachappe - rue du Pont - Place de l'église et amorce de la rue du Manoir.
- Rue du Manéguen,
- Rue du Presbytère.

Il reste la rue de Saint Guen et la rue du Stade, assainies et réseaux enterrés, à aménager.

La rue du Manoir, pour des problèmes de sécurité, a été discutée au bureau municipal et en commission des travaux.

Dans un premier temps, une limitation de vitesse à 50km/h a été décidée (arrêté du maire) et une signalisation adéquate, posée.

Certains usagers de cette rue, roulant toujours trop vite, le bureau municipal a envisagé un aménagement de cette rue en 2019 afin de sécuriser les habitants de cette rue.

L'aménagement du bourg a suivi un schéma cohérent, commençant par les rues du centre, assainies et continuant par les extérieurs.



Travaux rue du presbytère

Dans le cadre de la programmation de l'aménagement des rues de l'agglomération, le carrefour de Saint Guen, en prolongement de la rue du Presbytère, était à l'ordre du jour de 2019.

A la demande des élus, le bureau d'études CEA a réalisé un projet sobre, économique et en harmonie avec les travaux déjà réalisés sur la commune.

Les travaux consistaient à :

- Réduire la largeur de chaussée,
- Conserver les bordures en granit,
- Réaliser un stationnement longitudinal,
- Marquer physiquement l'entrée du parking de la salle multifonctions,
- Aménager le carrefour de Saint Guen,
- Rendre la jonction rue de Saint Guen et rue du Stade, prioritaire.

Ainsi cette dernière voie devient la mini-rocade nord du bourg.

Si d'autres aménagements étaient possibles au carrefour de Saint Guen, ils n'étaient pas réalisables dans la mesure où le puits central et son îlot appartiennent à un propriétaire privé.

Nous pensons avoir aménagé au mieux ce qu'il était possible de faire.

Ces travaux terminés, nous réfléchissons à l'aménagement et la sécurisation d'autres rues (voir les autres articles de travaux).

ACCESSIBILITE PMR (personnes à mobilité réduite) aux bâtiments publics et voies de circulation

La loi du 11 février 2005 a été votée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La commune a demandé au PACT HD du 56 d'établir un diagnostic sur l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments recevant du public. Cette étude a été réalisée en 2010/2011 et le rapport remis à la commune en mars 2013.

Le Préfet du Morbihan avait demandé aux communes de lui fournir un calendrier de programmation avec budgétisation de tous ces travaux de mise aux normes.

Nos travaux du centre bourg, programmés, tenaient compte de ces exigences et nous profitons de réaliser, en même temps, les accès aux bâtiments publics adjacents. Majorité des travaux réalisés !

Informations communales

- Trottoirs bas pour chariots,
- Largeur de trottoir d'1m40 minimum,
- Suppression des supports (électrique, téléphonique, etc...),
- Marquage passage piétons pour non-voyants,
- Séparation des chaussées et trottoirs dans les zones dangereuses,
- Création de zone 30 au centre bourg,
- Acquisition d'ampliphone pour mal-entendants,

- Acquisition de rampes amovibles pour des accès ponctuels (chapelles, manifestations, etc...)
- Réalisation de rampes d'accès ou cheminements pour chariots,
- Réalisation de toilettes aux normes PMR.

Il reste quelques petits marquages et légers aménagements à réaliser. La loi, dans ce domaine, évoluant continuellement, nous devons nous adapter en permanence. Cela est aussi notre rôle.

LE LABEL Yann JONDOT

Yann JONDOT, maire de Langoëlan, grave accidenté de la route (paraplégique) ne se déplaçant qu'en chariot, se bat depuis de nombreuses années pour que les services publics (Etat, région, département, communes) se préoccupent d'avantage des PMR, en encourageant et aidant aux aménagements nécessaires.

Souvenez-vous, pour se faire entendre, Yann a lancé un défi à l'Etat français. « Je vais vous prouver qu'il est plus facile de gravir le Kilimandjaro que de gravir le sommet de l'Etat ».

Bien sûr, toute une expédition a été organisée et Yann était là-haut avec son chariot.



Bien sûr les portes se sont ouvertes et il a été nommé ambassadeur des handicapés.

Avec le conseil départemental et l'association des maires du Morbihan (à la demande de la ministre du handicap), notre département est au stade de l'expérimentation du label accessibilité.

Yann JONDOT contacte et se rend dans toutes les communes du 56 afin d'attribuer le classement de la commune dans le domaine de l'accessibilité.

La lettre **A** = travaux réalisés **B** = en cours de réalisation **C** = en projet.

La commune de Guénin a eu la visite de Yann JONDOT le 20 novembre 2018. Après la visite et le constat réalisé, la lettre A a été attribuée à la commune de Guénin. Cet autocollant vert étant apposé sur le support du panneau d'entrée d'agglomération.





Informations communales

PREVENTION ROUTIERE

GUENIN VILLE PRUDENTE

Au printemps 2018, la Prévention Routière Nationale adressait aux communes un dossier d'inscription pour une candidature au titre de « ville prudente » au vu des travaux d'aménagements réalisés et à venir pour la sécurisation des tous les déplacements en agglomération.

Compte-tenu du programme de travaux de réhabilitation des rues après la mise en séparatif du réseau des eaux usées, la commune s'est portée candidate.

Cette réhabilitation avec aménagement consistait à sécuriser le centre bourg en privilégiant les déplacements doux et permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité en :

- Réalisant des trottoirs de 1,40m de large,
- Bordures basses (-2cm) aux passages piétons,
- Marquage pour non-voyants aux passages piétons,
- Limitation de vitesse avec plateaux surélevés,
- Limitation à 30km/h au centre bourg,
- Mise en place de radars pédagogiques dans les rues aménagées,
- Regroupement des équipements sportifs et culturels pour limiter au maximum la présence des enfants sur la voirie publique,
- Modification des carrefours avec mise en place de mini-giratoire ou déplacement de voies,
- Suppression de tous les obstacles sur trottoir (poteaux, panneaux, bornes...) en enfouissant tous les réseaux.
- Modification après aménagement, des priorités au carrefour (Saint-Guen)
- Distribution à tous les enfants scolarisés à Guénin

(de maternelle au CM²), de gilets jaunes pour tout déplacement sur le domaine public, soit environ 250 enfants concernés.

Tout cela en donnant un aspect agréable au centre bourg tout en limitant les travaux d'entretien.

En septembre, des membres de la Prévention Routière Régionale se sont déplacés et ont parcouru le centre bourg pour visite et analyse.

Après leur visite (seuls) sur le terrain, ils nous ont rencontrés en mairie pour nous questionner sur différents aspects des aménagements et travaux afin de pouvoir réaliser un compte-rendu et rapport pour le jury national qui se réunissait à Paris à la fin du mois de septembre.

Au congrès des maires du Morbihan en octobre, Noël LE LOIR, maire, a été informé que la commune de Guénin avait été retenue pour être classée « Ville prudente ».

Suite à cela, tout n'est pas terminé. Il reste dans un premier temps à réaliser :

- La rue du Manoir à sécuriser,
- La rue de Saint Guen à réhabiliter, suite au réseau des eaux usées et enfouissement des câbles.

Pour la suite des travaux, on ne peut pas anticiper sur les choix de la prochaine mandature.

L'appellation « Ville prudente » avec affichage à l'entrée du bourg, est pour tous les citoyens et les acteurs de ces aménagements, une reconnaissance du bon travail effectué et une grande fierté !



Malachappe



Le Parco



Parkeu Bras



Ecole privée



Centre bourg arrêt bus



Parc mairie



Naissances



- Timéo LE HAZIFF, 2, rue des Alouettes, le 29 juillet à Lorient
- Léon POSTIC, 8, Scodéguy, le 6 août à Noyal-Pontivy
- Léonie LE PALLEC, 28, rue des Hirondelles, le 11 août à Noyal-Pontivy
- Ayden LE COQ, 26, route de Remungol-Koh Koëd, le 22 août à Vannes
- Albane LE GUENNEC, 18, Bodrain, le 13 octobre à Noyal-Pontivy
- Timéo VARAILHON, 1, Le Gohouarn, le 18 octobre à Noyal-Pontivy
- Ryan EVANO, 1, impasse des Hortensias, le 3 novembre à Lorient
- Jaaho TANGUY VEJUX, 1, impasse des Lucioles, le 21 novembre à Noyal-Pontivy
- Anaïs DANO, 1, Talbédivy, le 20 décembre à Vannes

Mariages

- Alexandre LE TONQUÈZE, chaudronnier-tuyauteur, 1, Kéraudrain et Sandra PENDELLIOU, agent social, Rédéné (Finistère), le 6 juillet
- Erwan LE HAZIFF, aide-médecin psychologique, 2, rue des Alouettes et Laëtitia POTIRON, infirmière, 2, rue des Alouettes, le 6 octobre
- Jean-Marie MADORE, magasinier, 2, Kermartin et Isabelle GUYCHARD, assistante qualité, 2, Kermartin, le 6 octobre
- Jean-François LE PALUD, ouvrier d'usine, 3, impasse des Coccinelles et Myriam JOSSE, ouvrière d'usine, 3, impasse des Coccinelles, le 2 novembre



Décès



- Paul CONNAN, 1, le Manéguen, le 5 juillet à Guénin
- Jean-Michel LANGOLFF, 1, le Haut Koh Koëd, le 12 juillet à Guénin
- Eugène LE TONQUÈZE, 8, Bellevue, le 1er août à Noyal-Pontivy
- Joseph LE FORESTIER, Kermartin, le 14 août à Saint-Avé
- Méliau LE MARECHAL, 1, rue du Haut Koh Koëd, le 18 août à Noyal-Pontivy
- Catherine LE PECHOUR, 3, rue des Mésanges, le 19 août à Vannes
- Jean LAHAYE, Kérauffret, le 20 novembre à Guémené-sur-Scorff
- Marie LE SERRE née OLLICHET, 4, Bodavel, le 23 novembre à Noyal-Pontivy
- Suzanne CORBEL née LE GUEVEL, 3, Kérival, le 25 novembre à Noyal-Pontivy
- Jean-Claude PETIBON, 3, impasse des Mimosas - Le Clos du Manéguen, le 28 novembre à Plouguerneau (Finistère)
- Lucie LE COURTES née RAUT, 1, les Rocailles, le 11 décembre à Guénin
- Emile LAHAYE, 2, la Métairie de Ténuel, le 25 décembre à Pontivy



Informations communales

LE GRAND PRIX CYCLISTE DE PLOUAY – OUEST-FRANCE

26 août

Animations avec des bénévoles sur le parcours du circuit.
A la Chapelle du Maneguen et dans le bourg



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Pendant les vacances de cet été et de la Toussaint, les enfants de la commune de Guénin, dans le cadre de l'accueil de loisirs, ont pu participer à de nombreuses activités.

Les activités extérieures sont réalisées en collaboration avec les centres de loisirs de St Barthélémy et de Baud.

Cet été, les enfants sont allés voir le départ du Tour de France à Lorient où ils ont pu voir les coureurs cyclistes de près et visiter le jardin de Brocéliande ou bien encore le parc de Kingoland à Plumelin.

Les activités effectuées sur la commune de Guénin ont également bien plu, comme les jeux sportifs, les concours de cuisine, les tournois de football, la journée Koh Lanta à la salle multifonctions...

Pendant les vacances de la Toussaint, nous sommes allés à Kidyjeu et au cinéma de Lanester, au Bowling et à Yakapark. Nous avons fait des activités sur place, avec le thème d'Halloween.

Lors de ces vacances, j'ai eu l'aide de Clotilde LE MANCQ et de Fabienne ALLIO, lors des activités manuelles.

Le bilan de ces vacances est positif, avec un taux de remplissage de 70% cet été et 75% à la Toussaint.



Journée Koh Lanta



Kingoland



Parc Aquarev Lóudeac

Horaires d'ouverture:
9h00-12h00 et 14h00-17h00 du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement s'adresser à la salle multifonctions : 02 97 51 18 71 ou 06 33 14 34 87
salle-multifonctions@orange.fr

Informations communales



LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le centenaire de la guerre 1914 - 1918

La population s'est rassemblée autour du monument aux morts afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France. Après le dépôt de gerbe et la lecture du texte du ministre par Monsieur Le Maire, les enfants des deux écoles ont, à leur tour, rendu hommage à ces soldats.

L'école Notre Dame par la lecture d'une lettre d'un frère à sa sœur. Il est au front et parle de la dureté de la guerre...
L'école de l'Evel par un poème écrit par les enfants

Après la cérémonie Monsieur Le Maire a invité les participants à partager le verre de l'amitié.



LES INAUGURATIONS

Le terrain multisports et la fresque





Informations communales

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Renouvellement du CME
ELECTION DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Ecole privée Notre Dame	Ecole publique de l'Evel
<p>Une liste de 9 candidats / 6 enfants à élire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Noann CAMPS ✓ Séthy BONTE-FARIB ✓ Nathan ROBERT ✓ Jules OLLIER ✓ Jade CAMPART ✓ Goulven GUILLOUX ✓ Louann RUNGETTE ✓ Norah GOUDROUFFE ✓ Liz QUILLIEC 	<p>Une liste de 4 candidats / 2 enfants à élire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Yaël OLLICHON ✓ Noan OLLICHON ✓ Tyfène BRUNEAU ✓ Swann VELLUET-LE-BOUËDEC <p>Inscrits : 24 Votants : 23 Nuls : 0 Exprimés : 23 <u>Ont été élus :</u> Yaël OLLICHON, Tyfène BRUNEAU</p>
<p>Inscrits : 63 Votants : 62 Nuls : 2 Exprimés : 60 <u>Ont été élus :</u> Noann CAMPS, Nathan ROBERT, Jade CAMPART, Goulven GUILLOUX, Louann RUNGETTE, Liz QUILLIEC</p>	

Le Conseil Municipal Enfants est composé de 11 membres.

Yasmine LE GUEN, Mila FAUQUEUX, Maël MERLE, Noann CAMPS, Nathan ROBERT, Jade CAMPART, Goulven GUILLOUX, Louann RUNGETTE, Liz QUILLIEC, Yaël OLLICHON, Tyfène BRUNEAU



Informations communales



MEDIATHEQUE

Ce dernier semestre

FÊTE DE LA SCIENCE

Au mois d'octobre, les scientifiques sortent des labos ou les ouvrent au public. La médiathèque de Guénin n'a pas échappé à la règle. Cette année elle a accueilli Christophe Le Cheyrouse de la Médiathèque de Baud qui a animé l'atelier impression 3D, les enfants ont créé sur ordinateur une maquette et sont repartis avec leur œuvre. Gwénola Le Bellec de la médiathèque de Pluméliau a animé bénévolement l'atelier Initiation à la programmation avec le logiciel "Scratch" et le Makey Makey.

PRÉSENTATION DU JEU "SEED OF RÉSILIENCE" PAR SON CONCEPTEUR

Alexandre Pointet créateur du jeu "Seed of résilience" est venu présenter son jeu. Celui-ci consiste à diriger un groupe de survivants échoués sur une île déserte. Construire un village à partir de zéro et survivre au sein d'un petit écosystème perdu au milieu de l'océan, sujet à des conditions climatiques parfois extrêmes. Apprendre à choisir les bons matériaux, comprendre le fonctionnement de l'environnement et utiliser d'authentiques techniques de construction médiévales. Tout ceci en respectant et en gérant l'impact qu'à chaque décision sur l'environnement.

EXPOSITION ODRAUDE SOLRAC

Jeune artiste franco cubain de Vannes, Edouardo Carlos de son vrai nom, a 21 ans et est atteint du syndrome Asperger, (trouble de l'autisme). Il ne sort que très rarement de chez lui, il dessine depuis l'âge de 7 ans. Avec les difficultés de communication et de socialisation qu'il rencontre, exposer ses dessins lui permet de garder un contact avec la société. Ces œuvres ont été exposées une quinzaine de jour à la Médiathèque au mois de décembre.

PROCHAINES ANIMATIONS

- **Au mois de janvier place aux jeux**

La médiathèque vous proposera une sélection de jeux de société, et vous invite à venir jouer sur place avec vos enfants et petits-enfants.

- **Au mois de février : Parlons Graines**

Comment choisir vos graines ? Pour connaître les principes fondamentaux du potager bio, en terme de choix de plantes, d'engrais naturel, de rotation des cultures et autres traitements des parasites, Mme Duchêne viendra vous parler jardin.

- **Horaires de la Médiathèque**

	Matin	Après-midi
Mardi	10h à 12h	
Mercredi	10h à 12h	13h30 à 18h00
Vendredi		15h00 à 18h00
Samedi	10h à 12h	13h30 à 16h30





Informations communales

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Colis de Noël

Cette année, ce n'est pas moins de 73 colis de Noël qui ont été préparés avec l'aide du conseil municipal enfants : 57 aux personnes de la commune, âgées de 70 ans et plus, absentes pour raison de santé au repas du 8 mai et 16 aux personnes placées en maison de retraite.

Ces colis ont été distribués par les membres du CCAS et les élus du Conseil Municipal.

Banque Alimentaire

Lors de la collecte nationale de la banque alimentaire du 30 novembre et 1^{er} décembre dernier, 5140 kg de denrées alimentaires et de produits de première nécessité ont été récoltés pour le secteur de Baud.

Merci aux généreux donateurs et à tous les bénévoles et membres du CCAS qui ont répondu présent pour cette grande cause.

CAMPAGNE 2018 DE PIEGEAGE DES RAGONDINS

Encore une fois, on ne peut rien affirmer avec certitude : dire que la population de ragondins est en baisse, c'est aller bien vite en besogne, car si le départ de la campagne de piégeage intensif n'avait pas été très fructueux, depuis les pluies de début novembre, le nombre de prises a nettement augmenté.

Au total pour cette campagne 63 animaux ont été capturés. Certains secteurs le long de l'Evel sont fréquentés, mais sans que l'on puisse dire que le nombre de prédateurs évolue. Par contre certains étangs et plans d'eau privés sont parfois envahis par ces rongeurs sauvages, et on peut les apercevoir en plein jour, nageant tranquillement sans que la présence humaine ne les perturbe outre mesure.

Les risques de détérioration des digues sont réels, car l'on découvre à certains endroits que des trous importants ont été creusés.

Il est de l'intérêt des propriétaires de ces plans d'eau d'exercer une surveillance régulière de leurs ouvrages ; des cages pièges pourront être mises à leur disposition par la mairie en cas de besoin.

De plus, les ragondins et rats musqués ont un rôle actif dans la propagation des leptospires. Contenus dans les urines des rongeurs sauvages, les leptospires peuvent pénétrer par les pores de la peau en contact prolongé avec l'eau, par les plaies cutanées ou par les muqueuses (œil, nez, bouche) et engendrer une maladie infectieuse grave : la leptospirose.

Cette maladie répandue dans le monde entier, pouvant infecter l'homme et de nombreuses espèces animales (ragondins, rats musqués, chiens, animaux d'élevage).

La contamination par la bactérie responsable peut avoir lieu lors d'activités en relation avec l'eau douce (baignade, pêche, activités nautiques, etc...) ou lors de contact avec des animaux contaminés.

En France, le nombre de cas de leptospirose a doublé ces dernières années passant de 300 à environ 600 cas recensés par an. Cette maladie peut parfois conduire au décès du patient ; alors soyons vigilants.

Merci et bravo à tous les piégeurs bénévoles pour leur engagement depuis de nombreuses années.



Informations communales



ZERO PHYTO : DANS LES ESPACES PUBLICS, BIENTOT AU JARDIN

Après les collectivités locales, c'est au tour des particuliers de ne plus pouvoir détenir et utiliser des produits phytosanitaires. L'interdiction entre en vigueur le 1er janvier 2019 en application de la loi LABBE.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits conventionnels ne sont plus disponibles en libre-service. Début 2019, ils seront totalement retirés de la vente et interdits dans les jardins. Seuls les produits utilisables en agriculture biologique, les substances de base et les produits de bio-contrôle resteront autorisés et utilisables.

Pour la biodiversité, la protection de l'eau et notre santé, il est nécessaire d'adopter des pratiques de jardinage sans pesticides ni engrais chimique. Des solutions existent et très faciles à mettre en œuvre pour la plupart.

Pour préserver la qualité de l'eau, les employés de notre commune n'utilisent plus aucun produit phyto, mais ont recours à des techniques alternatives au désherbage chimique, avec notamment du paillage-végétal ou minéral- dans les différents massifs, ce qui empêche la croissance des herbes spontanées en les privant de lumière, mais également des outils manuels tels : houe de désherbage, outils d'arrachage ou de grattage, binette, etc...

Votre commune montre l'exemple à suivre, alors pourquoi pas vous ?

LE TELETHON 2018

Les 7 et 8 décembre a eu lieu la 32^{ème} édition du téléthon au niveau national, la 20^{ème} au niveau de notre commune. Ceci dans un contexte national encore difficile, puisqu'après les obsèques de notre idole « Johnny » en 2017, ce sont les « gilets jaunes » et les différentes manifestations qui ont marqué l'actualité pendant ce week-end. Cela a-t-il eu un impact au niveau des différentes manifestations et du montant des collectes ? difficile de le dire !

Malgré tout, plusieurs associations de notre commune se sont encore mobilisées à la salle multifonctions le samedi matin, et les responsables des différents stands ont proposé au public leurs diverses réalisations (pâté, boissons chaudes et froides, chocolat, gâteaux, bijoux confections et créations), sans oublier l'animation pour enfants proposée par Stéphanie. D'autres associations de la commune ont également effectué des dons.

Au total, le montant global de la recette a été de 4 670.50 €, avec également une collecte de piles

usagées de plus de 30 kg, en grande partie réalisée par l'amicale laïque de l'école de l'Evel.

A l'issue de cette 20^{ème} édition communale, le montant total des dons remis à l'AFM depuis 1999 est de 76 072,36 €.

Espérons maintenant une bonne utilisation de ces fonds, de nouveaux progrès dans la recherche, l'émergence de thérapies innovantes et la production de médicaments pour

qu'enfin l'espoir de guérison suscité chez de nombreux malades devienne réalité.

Déjà des enfants atteints de maladies rares du muscle ont été traités par thérapie génique pour la première fois ; alors vaincre la maladie, c'est enfin possible.

Alors merci encore et bravo à toutes celles et ceux, qui à un niveau quelconque, ont œuvré pour la réussite de cette 20^{ème} édition.





Informations communales

LA CANTINE

Le « permis de bonne conduite à la cantine » est maintenant en place depuis 2 ans. Il a été instauré suite à une demande du Conseil Municipal Enfants. Globalement, Les encadrants disent que les enfants sont plus respectueux envers leurs camarades et même si ils peuvent observer parfois quelques petites entraves au règlement, le déjeuner se déroule dans de meilleures conditions.

Les enfants sont nombreux, environ 180 repas sont servis tous les jours.

Menus

Les menus sont affichés à la cantine et dans les écoles afin que chaque parent puisse en prendre connaissance. Ils sont également disponibles sur le site internet de la commune :

www.guenin56.fr

LA GARDERIE

Rappel Cantine et Garderie

Afin d'éviter un trop grand nombre d'impayés, les inscriptions à ces deux services devront se faire exclusivement à la Mairie et non dans les écoles ou auprès des cantinières.

L'accès pour les enfants à ces services, ne sera autorisé que dans la mesure où les familles seront à jour de leur règlement. En cas de difficultés, et pour éviter d'aggraver la situation, il faut absolument prendre contact avec la Mairie pour trouver une solution



GOUTER DE NOEL AUX ENFANTS DES ECOLES



LA CLASSE 8



La vie des écoles

ÉCOLE PUBLIQUE DE L'EVEL



École publique de l'Evel
6, rue du Maneguen
56150 GUENIN
Tel : 02 97 51 06 87
Mail : ec.0560559d@ac-rennes.fr
<http://evelguenin.toutemonecole.fr>

C'est avec un grand plaisir que les enfants ont repris le chemin de l'école et ont retrouvé leurs enseignants : Isabelle Mercier, Claire Piton, Sylvie Moinet, Serge Le Pabic, ainsi que l'Atsem Mélanie Gandelin.

Cette année le point fort sera la **classe de découverte** d'une semaine, au mois de juin, pour les enfants du CP au CM2, avec de nombreuses animations et visites prévues.

Voici quelques activités commencées ou qui vont se dérouler au cours de cette année scolaire :

- **Une initiation au rugby** du CP au CM2
- **Lire et faire lire** : Dany et Marie-Line viennent toutes les semaines lire des albums à des petits groupes d'enfants
- **La natation** à la piscine de Locminé, à partir du CP
- **Les cours d'Anglais** avec une initiation dès la maternelle
- **La correspondance avec Maïwenn** qui est partie à **Madagascar** : Après nous avoir présenté son projet d'intervention dans une école de village très pauvre, nous lui avons confié des fournitures et des jeux pour qu'elle puisse les utiliser là-bas et les laisser aux enfants quand elle partira. Elle reviendra au printemps nous expliquer ce qu'elle a fait et nous montrer des photos.
- **Le projet danse** avec l'intervenante de l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté
- **Participation au concours national des écoles fleuries** : Grâce à notre adhésion à l'opération "bulbs4kids", l'école a reçu un colis contenant 600 bulbes, ainsi que des pelles de jardinage et des livrets sur les bulbes. Après avoir observé les bulbes et cherché où et comment les planter, les enfants ont profité d'une belle journée ensoleillée pour remplir les jardinières et les bacs. Vivement le printemps pour admirer nos motifs formés de tulipes, narcisses, crocus et muscaris.
- **POP** la mascotte de la classe maternelle (fabriquée par les enfants) va les accompagner tout au long de l'année pour leur retour dans le passé.
- **D'autres sorties scolaires** sont déjà prévues, vous en saurez plus la prochaine fois.

Maïwenn nous présente Madagascar



Les enfants plantent leur 600 bulbes





La vie des écoles

AMICALE LAÏQUE

2018 s'achève et 2019 promet un joli projet pour les deux grandes classes de notre école : **la classe de mer au Guilvinec**. Il nous faut donc redoubler d'efforts pour pouvoir les faire partir.

En plus de nos habituelles ventes mensuelles de gâteaux, nous avons réalisé une vente de brioches vendéennes.

Pour terminer l'année en beauté, les enfants nous ont enchanté les yeux et les oreilles de leurs magnifiques prestations : magie, danse, chant, natation (!)... Un beau spectacle.

L'année 2019 s'annonce riche en projets : vente de pizzas, de plats à emporter, la kermesse et un projet de troc et puces en préparation...

N'oublions pas non plus notre participation au téléthon, nous avons été fières d'apporter notre contribution.



La vie des écoles



ECOLE NOTRE DAME GUENIN



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

180 élèves – 7 classes – 8 enseignantes
3 agents de service en maternelle.

Contact : Mme COINTO Anne-Marie, chef d'établissement

Tél : 02 97 51 04 03 / 06 81 82 89 37

eco56.nd.guenin@enseignement-catholique.bzh

Site internet : www.ecolenotredameguenin.fr

Organisation des classes :

- Mme COINTO Anne-Marie et Mme LE DUC Anne-Sophie en PS-MS
- Mme LE TOUZIC Delphine en MS-GS
- Mme GUILLAS Nolwenn en CP
- Mme LE LOUER Béatrice en CE1
- Une enseignante spécialisée, un professeur de musique, un professeur de Modern Jazz, un animateur sportif...
- Mme CROIZER Céline en CE2
- Mme MATTEI Valérie en CM1
- Mme LE GOULVEN Brigitte en CM2

Une équipe dynamique et bienveillante, soucieuse du climat scolaire et des progrès des élèves.

Notre projet éducatif s'appuie sur des valeurs communes et partagées qui nous identifient et nous caractérisent par de la Bienveillance, de l'Exigence et de la Reconnaissance. Notre mission est de faire de l'école un lieu d'épanouissement sur le plan intellectuel, physique, social et affectif, permettant ainsi à l'enfant de développer sa personnalité.

Projet d'année : Ecris l'Histoire...

Ce grand thème est travaillé de manière régulière en classe mais également lors de grands événements scolaires : spectacle de Noël, sorties pédagogiques, rencontres, séjours.





La vie des écoles

Sorties de ce premier trimestre :

- Journée de la Fraternité à Ste Anne d'Auray pour les CM1 et CM2.
- Ecomusée de St Dégan à Brech pour une animation « De la pomme au jus » pour les élèves de MS et GS.
- CP-CE1 à St Nicolas-du-Pélem : Les enfants ont été plongés dans le modèle éducatif des années 30 : marche dès le matin pour rejoindre l'école, leçons de morale, écriture à la plume, soupe au pain le midi.



Tablettes numériques en GS

Une école connectée :

Des classes numériques équipées de tablettes, ordinateurs portables, tableaux numériques interactifs, visualiseurs.

Expérimentation en GS de tablettes avec l'application Kaligo pour l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, un outil complémentaire pour des exercices en langue écrite.

Des temps forts et d'autres projets ponctuent les périodes de l'année :

Séances de piscine dès la GS, élections des délégués de classe, cours de musique, de danse, journée sportive en réseau et congrès de jeunes chercheurs inter-écoles, des actions en éco-citoyenneté et développement durable, opération solidaire pendant le Carême, marionnettes, cinéma, portes ouvertes, pot de rentrée et fin d'année... des séjours avec nuitées...

Tous mobilisés pour l'avenir de nos enfants : l'école Notre Dame s'agrandit !

Les moyens financiers de chaque association OGEC, APEL et AEP permettent la réalisation de classes supplémentaires : extension bois de 180m² pour deux classes.

Un travail important a été réalisé en amont par l'Association AEP, propriétaire des bâtiments : des samedis de bénévolat pour la démolition, des réunions de préparation de chantier... Chacun apporte son expérience et sa disponibilité au service de l'association. Mr LE MEZO Patrick, président ainsi que Mr LE GUIDEC Patrick vice-président se sont à nouveau mobilisés pour honorer cette nouvelle construction.

Une école où l'on se sent bien et où le mot équipe prend tout son sens :

Dans l'organisation du spectacle de Noël, dans le développement de l'entraide, le bien-être des élèves, dans les actions de recherche de bienveillance, dans l'accompagnement des élèves au plus près de leurs compétences avec le suivi individuel et l'aide personnalisée...

Les parents, partenaires essentiels, communiquent aisément avec l'ensemble de la communauté éducative : réunions de classe, entretien individuel, écoute et disponibilité.

Une responsabilité partagée...

« Le pouvoir est le service, et il doit permettre à notre prochain de se sentir bien traité, selon sa dignité. Celui qui sert est l'égal de celui qui est servi. » Le Pape François.

La vie des écoles

APEL



Écris l'histoire...

C'est le thème de cette année mais c'est aussi ce que fait chaque bénévole qui donne de son temps, il écrit l'histoire de notre APEL...

C'est avec un grand plaisir que je constate la mobilisation et l'investissement des nouveaux parents lors de nos premières manifestations. C'est très motivant et encourageant pour les parents déjà investis au sein de l'école.

Il faut continuer dans ce sens. La mobilisation de tous les parents est nécessaire au bon déroulement des manifestations durant l'année. N'oublions pas que chaque enfant profite des aides de l'APEL et que nos infrastructures sont aussi en partie financées par les bénéfices de nos manifestations.

Je souhaite aussi souligner, que nous avons la chance d'avoir une parfaite cohésion avec le corps enseignant, ce qui facilite énormément notre communication avec les parents pour l'association. Je tenais donc à les remercier !

Notre prochain événement sera le FEST-NOZ, le 12 Janvier 2019, avec cette année une nouveauté. En effet, en préparation des 25 ans, une tombola sera organisée pour faire gagner deux PASS VIP. Ces PASS permettront à deux couples d'avoir un accès privilégié à notre FEST-NOZ de 2020 et auront en cadeau une affiche dédiée encadrée.

« nous avons besoin de vous et nos enfants ont besoin de nous »

● Liste des membres :

Président : Fabrice Le Corvic

Secrétaire : Lédya Jan

Secrétaire adjointe : Anaïs Lecomte

Trésorière : Aurélie Le Guidec

Trésorière adjointe : Caroline Gaonar'h

● **Membres** : Christian Robic, Audrey Conanec, Samuel Kerjouan, Sylvie Gallo, Sandrine Le Fay, Bernadette Bourvellec.

● **Responsables équipe Déco** : Stéphanie Roux et Joëlle Connanec.



Equipe de l'Apel



Vie associative

INFORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Le site internet de la commune www.guenin56.fr est à votre disposition pour annoncer vos événements. Vous avez également la possibilité de nous transmettre par mail, vos informations, affiches, photos...

COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il n'y a aucun droit à la subvention. Il appartient aux associations de déposer leur demande en Mairie avant le mois de mars 2019. Le versement ne sera attribué qu'aux associations en ayant fait la demande après examen et vote du Conseil Municipal.

LA PREPARATION DU CALENDRIER DES FÊTES



Vie associative

GUENIN-SPORTS FOOTBALL

La vie d'un club :

A la mi-saison, nos équipes séniors B et C sont en tête de leur championnat respectif et ont pour objectif la montée au niveau supérieur. Quant aux séniors A, actuellement en milieu de tableau, l'objectif est d'assurer rapidement le maintien, en se situant entre la 3^e et la 5^e place. Ils en ont les moyens, l'effectif est de qualité, l'encadrement aussi.

Avec plus de 80 jeunes, Guénin-sports peut voir l'avenir avec sérénité. Etant très bien encadrés, nos jeunes vont pouvoir s'épanouir et progresser, avec certitude au sein de notre club.

Un peu moins jeunes, nos vétérans continuent à prendre du plaisir tous les dimanches matins. A noter leur excellent parcours en coupe.

Deux grosses manifestations nous attendent pour 2019 :

- L'auto-cross, vital pour le club. Soyons plus présent dans les instances de cette association, il en va de sa pérennité.
- Les 50 ans du club, qui seront fêtés en juin, et pour lesquels nous lançons un appel à toutes personnes possédant des photos, articles de presse concernant Guénin-sports, et que nous invitons à prendre contact auprès de Yann 06.98.42.25.83, coordinateur de cette manifestation. Et que la fête soit belle !

Pour ces manifestations, nous avons besoin d'idées et de bras, rejoignez-nous.

Guénin, une commune jeune, dynamique, sportive, et qui possède un complexe de très grande qualité. Alors, plus que spectateur, devenez acteur en incorporant le bureau de Guénin-sports.

Une pensée à Eugène et Paul.

LE CLUB DES AMIS

Le club des amis a vécu un 2^{ème} semestre 2018 bien rempli, pour le plus grand plaisir de ses adhérents participants : entre les activités régulières du lundi (belote et boules), le buffet campagnard en août, la journée « Marie Guerzaille » en septembre, le repas – cochon de lait- à Guénin, puis l'interclubs à Baud en octobre, la sortie « pas comme les autres » en novembre, et enfin le repas-spectacle de Noël à la Maillette en Décembre... Et tout cela dans la bonne humeur, bien sûr !!!

- Quant à 2019, il en sera certainement de même : tout d'abord lors de l'assemblée générale du mercredi 16 janvier avec la traditionnelle galette des rois, puis l'incontournable « rost-er-forn » à Guénin le samedi 13 avril, l'interclubs à Baud le mardi 23 avril, un voyage d'une journée en juin avec les cars Roger (à définir) et encore d'autres bons moments à découvrir après les vacances.

Tout cela pour une cotisation annuelle inchangée de 16 euros et une participation réduite à chaque festivité choisie. Les nouveaux adhérents seront les bienvenus pour apporter du « sang neuf » dans notre équipe et la conforter dans son esprit de convivialité.

Bien amicalement

Journée « Marie Guerzaille »





Vie associative

LES AMIS DU MANEGUEN

La fête des Retrouvailles 2018 a eu lieu sous un soleil radieux et embelli par une victoire de l'équipe de France de football. L'été à la chapelle fût très agréable et enrichissant grâce à la présence des guides de la SPREV venus en renfort des bénévoles de l'association ; ils ont permis aux visiteurs d'en découvrir plus sur notre patrimoine religieux en présentant des visites guidées de l'édifice.

● La prochaine fête des Retrouvailles se déroulera le dimanche 21 juillet 2019. Cet événement reste un moment convivial fort sur notre commune ou l'on est sûr de retrouver nos amis de Guénin et des alentours.

La journée débutera à 10h30 par le défilé en costumes traditionnels bretons des couples fêtant leur union et anniversaires de mariage, suivi de la messe en chants Breton. Vers 12h30 le repas campagnard «bœuf gros sel» sera servi. Dans l'après-midi fest-deiz. En soirée, crêpes et grillades sur le site. La journée se terminera par le fest-noz animé par Daniel Le Goudivèze.



Les couples mariés en 2019 ainsi que les anniversaires de mariage en « 9 » sont invités à participer au défilé en costume breton.

Pour que la fête soit belle le cortège doit être composé d'une cinquantaine de personnes, nous avons donc besoin de vous, de vos enfants ou petits-enfants !

Prenez contact dès à présent
avec Rachel Robic,
la Présidente • 06 99 07 17 09

Nous vous attendons nombreux
sur le site de la Chapelle
Notre Dame Du Manéguen.

● Date à retenir : samedi 11 mai 2019 à la salle polyvalente. Tous les bénévoles sont conviés à cette soirée.



Vie associative

LE COMITE DES FETES

Le renouvellement du bureau est prévu en janvier 2019.

Toutes les personnes qui souhaitent s'investir sont invitées à se faire connaître.

Contact : Alain Gouellec / Tél. 06-84-23-85-50

GUENIN-PLUMELIAU HANDBALL

La saison handbalistique 2018-2019 a débuté depuis septembre. Le club compte 105 licenciés répartis en plusieurs équipes : 3 équipes seniors féminines, 1 équipe seniors masculine, une équipe loisirs et 13 équipes jeunes.

Nos jeunes handballeurs et handballeuses évoluent avec Baud-Lochiné sous la bannière Hand Centre Morbihan.

- Pour les plus jeunes -6 à 10 ans : rendez-vous le samedi matin dans notre école du hand pour les initier à ce sport.

L'objectif de cette saison est le maintien de toutes nos équipes seniors à leur niveau et même de jouer le haut de tableau...

Comme chaque année 2 manifestations sont programmées :

- Couscous le 6 avril 2019 et moules frites le 19 octobre 2019.
- De plus cette année le club fêtera ses 30 ans le 01 juin,

Nous comptons sur la présence de toutes les personnes ayant participé à la vie du club.

Vous pouvez nous suivre toute l'année sur notre site internet :
gueninplumeliauhb.clubeo.com

Nous tenons à remercier les bénévoles, nos sponsors et nos supporters.
Sportivement

Contact :
Le bureau de Guénin-Pluméliau Handball
02 97 51 04 45





INFOS PAROISSE

Les communes du centre du Morbihan possèdent un patrimoine religieux exceptionnel. Guénin, avec son église paroissiale et ses trois chapelles, en est une belle illustration. Les restaurations sont quasiment achevées et des efforts sont déployés pour les faire vivre en y organisant des cérémonies et en assurant l'accès aux visiteurs.

● **Le Pardon du Manéguen du dimanche 15 juillet** a rassemblé de nombreux fidèles venus parfois de loin. Des guides de la SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie) ont proposé à la chapelle Notre-Dame du Maneguen des découvertes en profondeur de l'architecture, de l'histoire et de la signification religieuse de ces édifices. En complément, des bénévoles ont assuré l'ouverture de la chapelle toute la saison estivale.

A la chapelle de St Nicodème, les gardiens ont accueilli les visiteurs les dimanches après-midi de juillet et août pour une exposition de tableaux de Catherine Lavallade et de l'école de peinture de Pluméliau.

● **Pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine**, un nouvel outil a été proposé cet été sous la forme d'une carte. Un petit lexique permet de mieux appréhender la signification des éléments et symboles que l'on trouve couramment dans une chapelle.

Cette carte est disponible à la mairie, à la paroisse et auprès des comités de chapelles.

D'autres projets sont en chantier en concertation communes-paroisses. Une proposition de différents "circuits de chapelles", à vélo, vtt, à pied, ou en voiture, la possibilité d'offrir des "visites guidées numériques" sur smartphone sont aussi à l'étude.

N'hésitez pas à en faire part à vos amis et aux visiteurs de la belle saison !

● **Le 11 octobre**, les élèves de CE1 de l'école Notre-Dame ont découvert les richesses multiples de l'église paroissiale et se sont recueillis devant le Monument aux Morts récemment restauré un mois avant la commémoration de l'armistice de 1918.

● **Les deux enlèvements de journaux de l'année 2018** ont permis de collecter 15 tonnes pour un montant d'environ 1000 € au profit du CCFD (Comité Catholique de la Faim dans le Monde). Les dépôts de journaux et papier glacé en paquets solidement ficelés se font désormais au local «Collias» mis à disposition par la mairie, rue du Maneguen derrière l'école publique, tous les samedis de 9h à 12h30. Il est toujours possible d'y déposer aussi des bouchons en liège et en plastique pour l'association «Fleur de bouchon».

● **Grand succès pour le repas interparoissial du dimanche 25 novembre**, près de 350 repas ont été servis. Les convives ont apprécié la qualité des plats proposés et l'ambiance conviviale. Dans la bonne humeur, les bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire les gourmets.

A noter que le repas interparoissial de 2019 se déroulera le dimanche 24 novembre.

Nous remercions Joëlle Connanec et Stéphanie Roux, parents d'élèves de l'école Notre-Dame, pour l'installation de la crèche à l'église.

En lien avec les enseignantes, elles ont animé des ateliers créatifs les mercredis avec les enfants et les parents de l'école. Pour la réalisation de la crèche, l'équipe de décoration a choisi le thème « L'Antiquité » dans le projet pédagogique de l'année « J'écris l'histoire ».



L'équipe des bénévoles avant le service du repas paroissial du 25 novembre



Un groupe de visiteurs avec Jean-Yves Le Guével curé, à la chapelle St Nicodème

Vie associative

CHAMAILLERIES ET CIE



L'association, forte désormais d'une vingtaine de membres, a repris ses activités hebdomadaires les lundis matin de 9 heures à midi et les vendredis après-midi de 14 à 17 heures à la salle Ty Kreiz.

Avec les cotisations des membres, et grâce aux subventions de la municipalité, l'association a fait l'acquisition d'une machine à coudre l'année dernière, et d'une surjeteuse cette année, pour le plus grand plaisir des apprenties-couturières qui n'en possèdent pas à titre personnel.

- La rencontre mensuelle « cartonnage » a toujours lieu à la salle associative un samedi par mois, de 10 heures à midi et de 13 heures 30 à 16 heures.
- L'animation des ateliers « travaux d'aiguilles » organisés par la médiathèque les mercredis après-midi a eu lieu lors des vacances de Toussaint et sera reconduite lors des vacances de février et d'avril.

L'association a, pour la troisième fois depuis sa création, participé au Téléthon 2018.



Ambiance de travail à la salle Ty kreiz

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Catherine, présidente de l'association et animatrice des ateliers : 07 86 96 54 75 chamalleriesetcie@gmail.com

COURIR A GUENIN

Courir à Guénin regroupe une quarantaine d'adhérents qui ont été, en 2018, présents sur plus de 130 courses et ont parcouru plus de 3000 km en Morbihan, Bretagne, France et même à l'étranger.



Assemblée générale 2018

L'assemblée générale a eu lieu le 9 novembre. Olivier LE BOUILLE quitte son poste de trésorier et est remplacé par Aurélie LE GARGASSON, assistée de Jean-François LE POSTIC, nouveau venu dans le club.

En septembre, une activité de renforcement musculaire a été mise en place (le mercredi de 18h30 à 19h30).

- Le club prépare la 20^{ème} édition du Tro Maneguen : dimanche 27/01/2019.

Deux distances de course (9 et 23km), deux circuits de randonnées (10 et 15 km) seront proposés le matin.

Les tracés, en grande majorité sur chemins et bois, permettront notamment de découvrir de magnifiques paysages de Guénin.

Contact : Sophie Kermorvan · 06 89 44 77 00
couriraguenin@gmail.com



Infos intercommunales

DON DE SANG 2019

Salle des fêtes du Scaouet à BAUD

Vendredi 25 janvier	14h30-18h30
Samedi 26 janvier	8h30-12h30
Vendredi 12 avril	14h30-18h30
Mercredi 12 juin	14h30-18h30
Jeudi 13 juin	14h30-18h30
Vendredi 13 septembre	14h30-18h30
Vendredi 29 novembre	14h30-18h30
Samedi 30 novembre	8h30-12h30



Informations diverses

LA GENDARMERIE INFORME

#contrelscambriolages

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES
LES BONS RÉFLEXES
AVANT DE PARTIR EN VACANCES**



Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux



Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)



Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile



Créer l'illusion d'une présence (programmeur pour la lumière, la TV, etc.)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place_Beauvau](#) |
 [/ministere.interieur](#) |
 [@ministere_interieur](#) |
 www.interieur.gouv.fr

Informations diverses

MAIRIE
TI-KÉR



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

CSN INFOS mairies

Juillet 2018

La lettre du Centre du service national de Brest



DIRECTION DU SERVICE NATIONAL
ET DE LA JEUNESSE

1

LE RECENSEMENT EN MAIRIE

Le recensement citoyen obligatoire (RCO) concerne tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans. Il permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'inscription d'office sur les listes électorales.

POUR LES JEUNES

2

CRÉER SON COMPTE « ESPACE ADMINISTRÉ » SUR MAJDC.FR

Depuis son compte maJDC.fr, il pourra suivre et mettre à jour son dossier sans avoir à contacter le CSN. Il pourra créer son compte à compter du* :



Journée Défense et Citoyenneté



Espace Administré

Sa période de recensement	Création de son compte sur maJDC.fr possible à compter du :
1 ^{ère} période : janvier-février-mars	1er juillet
2 ^{ème} période : avril-mai-juin	1er octobre
3 ^{ème} période : juillet-août-septembre	1er janvier
4 ^{ème} période : octobre-novembre-décembre	1er avril

* prévoir un délai de 5 mois entre la date de recensement et la création du compte maJDC.fr



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z



maJDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

3

PARTICIPER À LA JDC

La convocation à la JDC est **automatique**. Elle intervient entre 9 mois et 1 an après le recensement. L'âge moyen de convocation à la JDC est de 17 ans, 3 mois. Le jeune n'a pas à contacter le CSN, sauf situation particulière urgente.

LA COLLECTE DES DECHETS

Centre Morbihan Communauté a fait le choix d'œuvrer en faveur de l'environnement et de l'exemplarité en décidant de moderniser son service de collecte et de rendre les habitants acteurs d'une gestion raisonnée des déchets. Pour cela, le nouveau mode de collecte des déchets sera mis en place à l'automne 2019 sur la commune de Guénin.

Il s'agit de passer d'une collecte en porte à porte à une collecte en points d'apport volontaire. Ainsi les bacs 750L d'ordures ménagères vont progressivement être remplacés par des points de collecte collectifs équipés de conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens de 5m³.

Afin de faciliter le tri, chaque point est composé au minimum d'un conteneur d'ordures ménagères et d'un conteneur d'emballages et une partie sera aussi équipée d'un conteneur à verre et d'un conteneur à papier.

Chaque habitant viendra déposer ses déchets dans les conteneurs au point d'apport volontaire :

- Pour cela, chaque foyer recevra sa carte Éco-logique qui permet d'ouvrir les conteneurs d'ordures ménagères. Les conteneurs de tri (emballages, verre, papier) restent en accès libre.
- Pour la distribution des cartes, des personnes mandatées par Centre Morbihan Communauté passeront dans les foyers et des permanences seront également assurées en mairie. Ce sera l'occasion de remettre une carte à chaque foyer et également d'expliquer le nouveau fonctionnement du service de collecte.

Un point sur les emballages

• Aujourd'hui, le geste de tri est simplifié, plus de questions à se poser : tous les emballages se trient sur Centre Morbihan Communauté. Ainsi en plus des bouteilles et flacons plastiques, cartonnettes, briques, conserves, canettes... vous pouvez déposer tous les pots, barquettes, films et sacs plastiques dans les conteneurs d'emballages. Un guide du tri est à votre disposition en mairie, dans les locaux ou sur le site internet de Centre Morbihan Communauté.

EMBALLAGES

Bouteilles et flacons plastiques

Pots et barquettes plastiques

Films et sacs plastiques

Conserves et canettes

Briques alimentaires et cartonnettes

Centre Morbihan Communauté

Pôle Environnement
02 97 60 43 42
www.centremorbihancommunaute.bzh

Soyons ÉCO-logiques

Informations pratiques

● CENTRE SOCIOCULTUREL

2, rue du Presbytère

● BIBLIOTHÈQUE – MÉDIATHÈQUE

02 97 39 03 42 – bibliotheque.guenin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 10 h à 12 h
- Mercredi : 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Vendredi : 15 h à 18 h
- Samedi : 10 h à 12 h et de 13h30 à 16h30.

● GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 97 39 09 23

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h - 8 h 45 et 16 h 15 - 19 h

● CANTINE MUNICIPALE/SALLE POLYVALENTE

25, rue du Manéguen

02 97 39 05 43

● SALLE MULTIFONCTIONS

Rue du Presbytère

02 97 51 18 71 – salle-multifonctions@orange.fr

NUMEROS D'URGENCE

● GENDARMERIE DE BAUD

02 97 51 03 07

Le 17 est strictement réservé aux cas d'urgence.

● POUR UN CONSEIL MÉDICAL OU POUR CONTACTER LE MÉDECIN DE GARDE

02 97 68 42 42

- en semaine de 20 h à 8 h
- du samedi 13 h au lundi 8 h
- les jours fériés

● SEULEMENT EN CAS D'URGENCE VITALE :

15 ou 18

112 d'un téléphone portable

BAUD COMMUNAUTE

● Siège : Maison du Développement Economique

Chemin de Kermarec – BP 35
56150 BAUD

02 97 39 17 09 – Fax : 02 97 39 05 27

Mail : baud-communaute@orange.fr

Site internet : www.baud-communaute.fr

● CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays de Baud

Service d'aide à domicile et téléassistance

02 97 08 00 10

Maison du Développement

Chemin de Kermarec 56150 BAUD

Informations pratiques

CORRESPONDANTS LOCAUX

- **La Gazette du Centre Morbihan**
Daphnée jvkoa1@gmail.com
07 57 50 51 81

La Gazette
du Centre Morbihan

- **Le Télégramme**
M^{me} Nadine ROLLAND :
nadine.letelegramme@gmail.com
06 63 83 92 84

Le Télégramme

- **Ouest-France**
M^{me} Sarah RICHARD :
sarahrichard56@outlook.fr

Pour les associations, particuliers et groupes,
inscrivez-vous gratuitement sur
www.infocale.fr

et annoncer vos réunions et manifestations

Vos communiqués paraîtront dans le journal
Ouest-France, sur les sites
ouest-france.fr et maville.com

**ouest
france**

BOULANGERIE THOMASSETTE

La boulangerie THOMASSETTE étoffe ses rayons et propose maintenant une gamme de produits plus variés : épicerie (huile, vinaigre, conserves, riz pâtes...), produits frais (lait, beurre, yaourts, jambon, lardons, fromages...), boissons (eau, jus de fruits, apéritifs,...).

- **En vente également sur réservation :**
 - La pizza ronde à 8 €,
 - La pizza en plaque pour les toasts à 24 €.
- **Nouveau numéro de téléphone :**
02 56 62 05 08.

*La boulangerie THOMASSETTE
vous souhaite tous leurs vœux
pour l'année 2019.*



BIENVENUE À...

Sylvain-Mickaël LECOUSTRE

Thérapeute

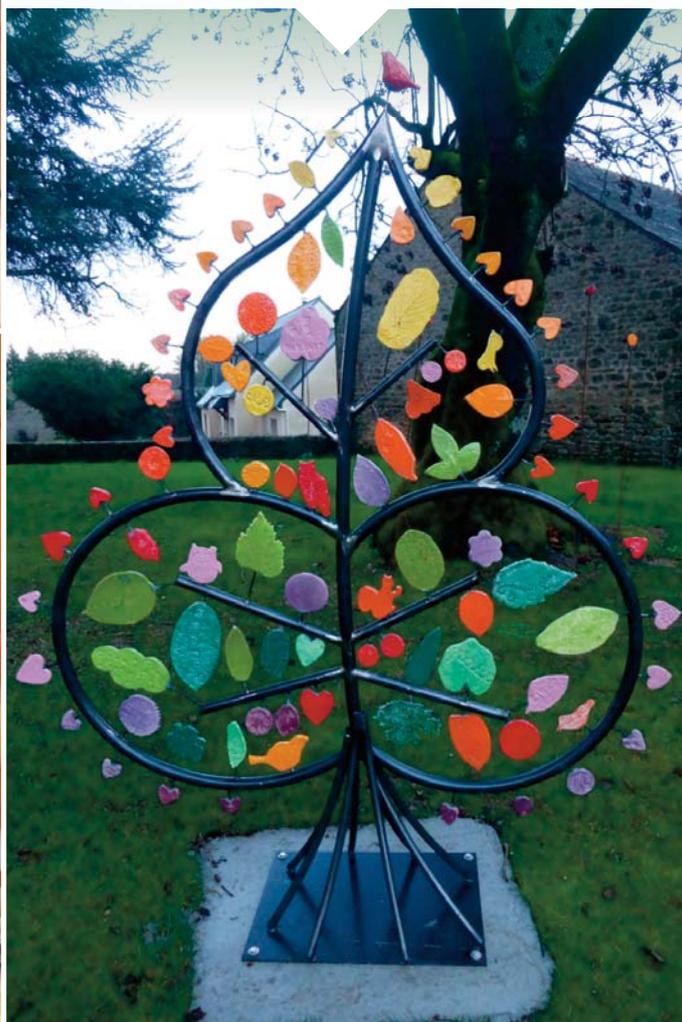
*Méthode Ostéopathique M.R. POYET
Approche somato-émotionnelle
R. FIAMMETTI*

Tél. 06 76 32 21 40
sm.lecoustre@outlook.fr
à domicile ou sur rendez-vous

L'ARBRE À ÉMAUX

Une création artistique collective proposée par Christèle Denis, chargée de mission de développement culturel de Centre Morbihan Communauté. Cette œuvre a été réalisée par un groupe d'une quinzaine de personnes avec l'aide de Sylvie Perdriau, artiste céramiste.

L'installation s'est faite le mercredi 19 décembre dans les jardins de la Mairie.



ATELIER THÉÂTRE

Daphnée vous propose des ateliers de théâtre le mercredi soir à la salle polyvalente.
On ne s'y ennuie pas!

De nouveaux participants pourraient encore rejoindre
"la troupe des apprentis comédiens" en janvier.
2 représentations seront données au printemps (avril).

Coordonnées : Daphnée, 07 57 50 51 81 - jvkoa1@gmail.com - site: daphnee-multiartsetcours.fr

Calendrier 2019

JANVIER		
VENDREDI 4	SALLE POLYVALENTE	VŒUX DU MAIRE
SAMEDI 12	SALLE MULTIFONCTIONS	FEST-NOZ - ECOLE NOTRE DAME
MERCREDI 16	SALLE POLYVALENTE	AG ET GALETTES DES ROIS - CLUB DES AMIS
SAMEDI 19	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
DIMANCHE 27	SALLE MULTIFONCTIONS	TRO MANEGUEN - COURIR A GUENIN
FEVRIER		
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 9	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
MERCREDIS 13 ET 20	MEDIATHEQUE	ATELIERS CHAMAILLERIE ET CIE
MARS		
SAMEDI 2	SALLE POLYVALENTE	BUFFET CAMPAGNARD DES CHASSEURS
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 9	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
SAMEDI 16	ECOLE NOTRE DAME	REPAS A EMPORTER ECOLE NOTRE DAME
DIMANCHE 31	SALLE POLYVALENTE	VIDE GRENIER - AMICALE LAIQUE
AVRIL		
MERCREDI 3	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 6	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
SAMEDI 6	SALLE POLYVALENTE	COUSCOUS - GUENIN SPORT HANDBALL
MERCREDIS 10 ET 17	MEDIATHEQUE	ATELIERS CHAMAILLERIE ET CIE
SAMEDI 13	SALLE POLYVALENTE	ROST ER FORN - CLUB DES AMIS
MAI		
SAMEDI 4	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
DIMANCHE 5	CHAPELLE ST NICODEME	PARDON DE ST NICODEME
MERCREDI 8	SALLE POLYVALENTE	REPAS DU CCAS
SAMEDI 11	SALLE POLYVALENTE	GRILLADES - AMIS DU MANEGUEN
MERCREDI 15	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 18	SALLE POLYVALENTE	FETE DE L'ECOLE NOTRE-DAME - KERMESS
MERCREDI 29	CHAPELLE DU MANEGUEN	MESSE DES ROGATIONS
JEUDI 30	TALMANE	AKCG - AUTO CROSS
JUIN		
LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 14H - 18H	SITE DU MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN OUVERTE AU PUBLIC
SAMEDI 1	SALLE POLYVALENTE + MULTIFONCTIONS	30 ANS - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 1	SALLE ASSOCIATIVE	CHAMAILLERIE ET CIE - CARTONNAGE
MERCREDI 5	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 7	SALLE POLYVALENTE	AG - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 8	SALLE POLYVALENTE	AG - GUENIN SPORTS FOOTBALL
DIMANCHE 9	SALLE POLYVALENTE + MULTIFONCTIONS	50 ANS- GUENIN SPORTS FOOTBALL
SAMEDI 15		COMICE AGRICOLE
SAMEDI 22	SALLE POLYVALENTE	FETE DE L'ECOLE PUBLIQUE - KERMESS
SAMEDI 22	SALLE MULTIFONCTIONS	FETE DE LA MUSIQUE ECOLE NOTRE DAME
JUILLET		
DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN OUVERTE AU PUBLIC
LES DIMANCHES APRES-MIDI DE 14H-18H	SAINT NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
MERCREDIS 10, 17, 24 ET 31	MEDIATHEQUE	ATELIERS CHAMAILLERIE ET CIE
DIMANCHE 21	SITE DE MANEGUEN	PARDON CHAPELLE NOTRE DAME DU MANEGUEN FETE DES RETROUVAILLES - AMIS DU MANEGUEN
AOÛT		
LES DIMANCHES APRES-MIDI DE 14H-18H	SAINT NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN, OUVERTE AU PUBLIC
SAMEDI 24	SALLE POLYVALENTE	BUFFET CAMPAGNARD - CLUB DES AMIS
SEPTEMBRE		
LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 14H - 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN, OUVERTE AU PUBLIC
MERCREDI 4	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 21	SALLE POLYVALENTE	REPAS DE LA CLASSE 9
SAMEDI 28	SALLE POLYVALENTE	AG - AMIS DU MANEGUEN
DIMANCHE 29	SITE DE MANEGUEN	PARDON SAINT MICHEL
OCTOBRE		
MERCREDI 2	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 4	SALLE TY KREIZ	AG CHAMAILLERIE ET CIE
SAMEDI 5	SALLE POLYVALENTE	REPAS LANGUE DE BŒUF - ECOLE NOTRE DAME
SAMEDI 12	SALLE MULTIFONCTIONS	MESSE DE RENTREE DU DOYENNE
SAMEDI 19	SALLE POLYVALENTE	MOULES FRITES - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 26	SALLE POLYVALENTE	REPAS - CLUB DES AMIS
NOVEMBRE		
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 9	SALLE POLYVALENTE	RACLETTE - GUENIN SPORTS FOOTBALL
VENDREDI 15	SALLE ASSOCIATIVE	AG COURIR A GUENIN
DIMANCHE 24	SALLE POLYVALENTE	REPAS PAROISSE
DECEMBRE		
MERCREDI 4	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 7	SALLE MULTIFONCTIONS	TELETHON
VENDREDI 7	SALLE MULTIFONCTIONS	ARBRE DE NOEL - ECOLE NOTRE DAME
VENDREDI 20	SALLE POLYVALENTE	ARBRE DE NOEL - ECOLE PUBLIQUE DE L'EVEL